

Conseil communautaire du mercredi 25 juin 2025

Hébergement d'urgence, eau, funéraire : l'Ouest face à ses grands défis

Le Port, mercredi 25 juin 2025

Réunis ce mercredi 25 juin au Crayon à Le Port, les élus du Territoire de l'Ouest, sous la présidence d'Emmanuel SERAPHIN, ont adopté une série de décisions illustrant leur engagement en faveur d'un territoire plus **solidaire**, plus **écologique** et mieux préparé aux enjeux de demain.

Gestion budgétaire saine, soutien renforcé aux communes, transition énergétique, sécurisation de l'eau, développement de services funéraires, appel à la création d'un centre d'hébergement d'urgence (CHU), et hommage à une figure de l'entrepreneuriat local ... autant de chantiers structurants validés à l'unanimité.



Une Dotation de Solidarité Communautaire exceptionnelle pour 2025

Les comptes 2024 ont été adoptés à l'unanimité, confirmant **une bonne maîtrise budgétaire**. Le budget principal affiche un **excédent net de 10,8 M€**, et les budgets annexes (eau, assainissement, ports, GEMAPI) présentent également des soldes positifs. Ces résultats permettent à l'intercommunalité de maintenir le cap fixé dans sa feuille de route et de sécuriser ses investissements à venir, tout en assurant un bon niveau de service public.

Dans un contexte financier tendu pour les collectivités locales, et grâce à sa bonne gestion, le Territoire de l'Ouest a validé une **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) exceptionnelle de 2,07 M€** à destination de ses communes membres afin de les aider à répondre aux urgences de leur territoire.

Répartition par commune :

- Saint-Paul : 1 032 000 €
- La Possession : 303 000 €
- Saint-Leu : 298 000 €
- Le Port : 283 000 €
- Trois-Bassins : 154 000 €

Cette dotation repose sur des critères partagés (population, revenus, potentiel fiscal) et souligne l'engagement du Territoire de l'Ouest pour l'équité territoriale.

Un Plan Climat opérationnel pour 2025-2031

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2025-2030** du Territoire de l'Ouest a été adopté à l'unanimité. Ce programme vise à **réduire les émissions de gaz à effet de serre, consommer moins d'énergie et mieux s'adapter au changement climatique**.

Le plan se décline en **6 grands axes, 19 objectifs et 38 actions**, parmi lesquelles :

1. Développer les mobilités alternatives et décarbonées
2. Baisser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables
3. Aménager un territoire plus résilient
4. Transformer l'économie vers un modèle plus durable
5. Préserver la qualité de l'air
6. Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

La mise en œuvre sera coordonnée par un binôme Territoire de l'Ouest/communes et intégrée au futur SCOT Air Énergie Climat.



Une nouvelle stratégie pour l'eau potable à Saint-Paul

Pour **sécuriser durablement l'approvisionnement en eau à Saint-Paul**, le Territoire de l'Ouest a validé un plan de **remplacement du captage de Bassin Malheur par une ressource souterraine issue de la ravine Saint-Gilles**. Ce changement permettra un traitement simplifié, une meilleure qualité sanitaire et une gestion plus durable.

Un **programme de recherche est lancé avec le BRGM** pour identifier les futurs forages. Si les études sont concluantes, les premiers travaux pourraient démarrer dès **2026**, pour une **mise en service à l'horizon 2030**.

Anticiper les besoins funéraires du territoire

Face à la **saturation progressive des cimetières** et à l'absence de **crématorium dans l'Ouest**, les élus ont validé une **nouvelle compétence intercommunale** en matière de services funéraires.

Le futur Centre Funéraire Intercommunal verra le jour avec :

- Un cimetière de 2 000 concessions
- Un funérarium de 4 salons
- Un crématorium avec columbarium, cavurnes et jardin du souvenir

Ce projet nécessitera un terrain d'environ **2 hectares**. Selon les projections à horizon 2050, les besoins en infrastructures funéraires resteront croissants, du fait de l'augmentation de la population, du vieillissement démographique et de l'évolution des pratiques.

Hommage à une cheffe d'entreprise réunionnaise

Les élus communautaires ont validé la **dénomination de la zone d'activités économiques (ZAE) de Cambaie en ZAE Victorine Taïlou**, rendant ainsi hommage à une figure emblématique de l'entrepreneuriat réunionnais.

Native de Saint-Paul, **Victorine Taïlou** incarne un parcours exceptionnel, à la fois personnel et professionnel. Fondatrice et présidente-directrice générale dès l'âge de 18 ans d'une entreprise de fabrication de produits locaux – notamment de samoussas –, elle a su imposer sa marque jusqu'à devenir leader sur ce marché, avec une orientation vers l'export dès 1992.

Décorée de l'Ordre national du Mérite (2001) et de la Légion d'Honneur (2010), elle est également reconnue pour son implication dans la **formation, l'innovation agroalimentaire** et son **engagement auprès du tissu économique local**. Son parcours symbolise à la fois la **réussite, la résilience et l'attachement au territoire**.



Un centre d'hébergement d'urgence dans l'Ouest

Le conseil communautaire du Territoire de l'Ouest a adopté à l'unanimité une motion appelant l'État et le Département à un engagement renforcé pour la création d'un centre d'hébergement d'urgence (CHU) sur la ZAC Écocité Phaonce.



Alors que près de 140 000 personnes sont touchées par le mal-logement à La Réunion, l'offre actuelle d'hébergement d'urgence reste dramatiquement insuffisante : seulement 200 places disponibles, un 115 saturé (avec 73 % des demandes restées sans solution), et des dispositifs d'urgence de l'État qui hébergent aujourd'hui environ 3 800 personnes, dont 500 victimes de violences intrafamiliales.

Dans ce contexte alarmant, le Territoire de l'Ouest :

- **Demande à l'État** de revoir son soutien financier, en revalorisant l'aide proposée (37 €/place/jour), insuffisante face au coût réel estimé à 58 €/place/jour ;
- **Sollicite une participation significative de l'État** à l'investissement et à la construction d'un CHU adapté aux besoins du territoire ;
- **Interpelle le Conseil départemental** - compétent en matière de protection de l'enfance - pour qu'il accompagne les actions mises en œuvre ;
- **S'engage à financer les études pré-opérationnelles** pour la création d'un centre de 50 places, estimé à 3,4 M€ hors foncier ;
- **Met à disposition un terrain de 2 173 m²** situé dans la ZAC Écocité Phaonce.

Cette motion témoigne de la volonté claire du Territoire de faire de l'hébergement d'urgence une priorité absolue.

